

Pouvoir d'emprunt—Loi

C'est pour cette raison que nous sommes en faveur du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, en faveur d'un environnement qui assure des stimulants fiscaux équitables. Le principe du donnant figure dans notre programme actuellement.

Le ministre a déclaré que ce principe était au programme des conservateurs en cette occasion et dans d'autres déclarations que j'ai déjà citées, notamment lors d'un discours prononcé au congrès des Organisations nationales volontaires qui ne sont certes par les dernières venues dans ce domaine. Le premier ministre actuel (M. Mulroney) a fait lui aussi la promesse suivante aux Organisations nationales volontaires et aux 52,000 organismes bénévoles du Canada, à savoir les œuvres de bienfaisance, les Églises, les organismes communautaires:

● (1740)

Nous sommes déterminés à mettre en œuvre un crédit d'impôt égal à un certain pourcentage des dons faits à des organismes de charité agréés.

Telles sont les paroles du premier ministre lui-même. Est-ce par accident que le premier ministre n'a rien fait pour tenir cette promesse? Nous savons qu'il n'a rien fait en ce sens parce que son gouvernement nous a déjà servi deux exposés financiers et deux budgets. Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour honorer ce que le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} MacDonald) avaient solennellement promis de faire s'ils étaient élus, juste avant les élections. Ils disaient qu'il était logique d'avoir la proposition du donnant donnant car cela contribuerait à créer des emplois et à faire des économies, deux objectifs admirables.

Comme on ne fait rien pour augmenter le niveau des dons de charité en élargissant le nombre potentiel de donateurs et l'importance de leurs dons, le secteur bénévole est maintenant de moins en moins capable d'assumer la responsabilité du travail social et le service des besoins sociaux. Cela veut dire soit qu'il faut augmenter les programmes du gouvernement, ce qui coûtera de l'argent aux contribuables, soit que les services à la communauté vont se détériorer et régresser. Je crois que c'est cette deuxième option qui nous menace. Le secteur vital de création d'emplois que constitue le monde du bénévolat sera bientôt fermé aux jeunes de notre pays. Grâce aux politiques des conservateurs et à ce budget conservateur, c'est une porte de plus qui se fermera.

On comprend un peu comment fonctionne la mentalité des conservateurs quand on voit ce qu'ils ont fait de Katimavik. Cette organisation a fait ses preuves pendant neuf ans. Elle établit des rapports entre des êtres humains, édifie les jeunes sur leur rôle de citoyen, et leur donne une occasion de comprendre leur bagage linguistique mutuel grâce à des échanges entre francophones et anglophones. Pourtant, le gouvernement a sabré ce programme au nom de l'emploi des jeunes. Mais grand Dieu, il ne s'agit pas simplement d'emploi. Katimavik, cela va plus loin que l'emploi, c'est la formation du caractère et du sens civique.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Sauf erreur, monsieur le Président, la motion à l'étude vise à renvoyer à six mois le projet de loi du gouvernement tendant à lui accorder l'autorisation d'emprunter la somme époustouflante de 22.6 milliards de dollars. Tout en étudiant cette mesure et les graves répercussions de grande portée qu'elle aura pour l'économie canadienne, les députés devraient se rappeler tout le cirque honteux dont nous avons été témoins l'année dernière autour d'une mesure de nature identique.

Je prends la parole non pas pour critiquer l'emprunt d'argent pour des raisons de principe ou des raisons pratiques,

pas même pour dire qu'on devrait ou ne devrait pas faire cet emprunt. Je veux plutôt parler de la façon dont l'argent est emprunté et à quoi il sert. L'année dernière, je le rappelle aux députés, nous avons été témoins d'une farce: le corps non électif qui siège comme un chancre au cœur même de notre société démocratique—je veux bien sûr parler du Sénat—s'est imaginé, dans une autre de ses lubies, qu'il avait une certaine légitimité dans la société canadienne et un certain rôle à jouer dans les activités d'une démocratie. Il s'est donc permis de retarder l'approbation de la mesure d'emprunt du gouvernement pour 1985.

Il s'est agi là d'un abus historique de ce qui passe au Canada pour le pouvoir, d'un abus historique qui a été encouragé, je le dis avec beaucoup de regret, même par certains députés du parti libéral du Canada qui siègent ici à la Chambre. L'utilisation de la Chambre haute pour faire obstruction à la mesure d'emprunt du gouvernement pour l'année dernière, quoi que l'on puisse penser de la légitimité de ses objectifs, de la pertinence de l'emprunt et de la justification du montant, est une chose que nous espérons ne pas voir se répéter et à laquelle le gouvernement pourrait mettre fin à jamais en abolissant le Sénat. Nous avons dépensé environ 27 millions de dollars pour le Sénat l'année dernière. Il est vrai que cela ne représente pas un très gros montant par rapport à 22.6 milliards de dollars, mais néanmoins, monsieur le Président, c'est un montant qui aurait pu être épargné.

Je pourrais citer d'autres moyens d'économiser pour ramener la somme de 22.6 milliards de dollars que le gouvernement propose d'emprunter à des proportions qui nous sembleraient un peu plus raisonnables. Je veux parler, bien sûr, de cette formidable assiette au beurre que le gouvernement conservateur a créée quand il est arrivé au pouvoir en septembre 1984. Les Canadiens ont alors assisté à une expansion sans précédent des effectifs et des budgets des cabinets ministériels. Il y eut un recrutement injustifié de fidèles et argentiers du parti à des postes dont la rémunération actuelle de \$80,000 ne pouvait être qu'un rêve sous le régime précédent, sauf pour ceux qui avaient le privilège et la bonne fortune de cumuler des fonctions.

Il faut reconnaître au gouvernement actuel le mérite d'avoir agi sans détour et d'avoir étalé ces flagrants excès de favoritisme à la vue de ceux d'entre nous qui scrutaient les comptes et parcouraient les rapports de recrutement. L'expansion ministérielle s'est déchaînée en 1984, et nous n'avons vu aucune restriction s'appliquer dans ce domaine de l'activité gouvernementale. Par exemple, il y a au gouvernement un ministère que je ne nommerai pas car tous les députés le connaissent, qui n'a pas de programme . . .

M. Marchi: Allez-y.

M. Parry: Mon collègue le député de York-Sud-Weston (Mr. Marchi) m'encourage à le nommer, et je veux bien me rendre à sa requête, au moins sur ce point. Je veux parler, évidemment, de la ministre d'État à la Jeunesse (M^{me} Champagne) qui n'a pas de programmes, pas de budget et pas grand-chose à dire non plus quand l'occasion lui en est donnée à la Chambre. Elle a pourtant un chef de cabinet et un adjoint exécutif à son service, et une limousine à sa disposition, supposément avec chauffeur. Nous n'avons reçu aucun bulletin